DEPARTEMENT DE L'ALLIER

#### ARRONDISSEMENT DE VICHY



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance du 16 juillet 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77 Présents : 70

Votants: 77 (dont 7 procurations)

Nº6

**OBJET:** 

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

COLLABORATEURS DE CABINET

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le : 2 1 JUIL. 2020

Publiée ou notifiée

2 1 JUIL. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni au Palais du Lac à Bellerive-sur-Allier, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

#### Présents:

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL (à partir de la délibération n°4), François SENNEPIN, Françoise DUBESSAY, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Jean-Claude BRAT, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Nathalie BOUILLON, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS. Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, François HUGUET, Michel MARIEN, Jean-François CHAUFFRIAS, Marilyne MORGAND, Jean-Marc BOUREL, Nicole COULANGE, Alexandre GIRAUD, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Bernard AGUIAR, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Michèle CHARASSE, Sandrine MORIER-MIZOULE, Elisabeth CUISSET, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Caroline BARDOT, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Joseph KUCHNA, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Jean-Marc GERMANANGUE, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration: Mmes et MM. Ariane MILET à Françoise DUBESSAY, Bertrand BAYLAUCQ à Annie CORNE, Pascal DEVOS à Alexis MAYET, Anne-Sophie RAVACHE à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Christiane LEPRAT, Jean-Philippe SALAT à Corinne IBARRA, Henri SARRE à Jean ALMAZAN.

<u>Absents représentés par leurs suppléants</u>: M. Jacques TERRACOL représenté par Gérard DEPALLE (de la délibération n°1 à la délibération n°3), François SZYPULA représenté par Baptiste ROUX.

<u>Secrétaires</u>: Mmes Pauline TIROT, Séverine THOMAS MOLLON, Caroline BARDOT, Charlotte BENOIT et MM. Benjamin BAFOIL, Jean-Claude BRAT, Hadrien FAYET, Alexis MAYET.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 110,

**Vu** le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, autorisant une Communauté d'Agglomération comme Vichy Communauté, compte tenu de son effectif, à disposer de trois collaborateurs de cabinet,

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°2005-618 du 30 mai 2005 portant modification de certaines dispositions relatives aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,

**Considérant** la nécessité de recruter des collaborateurs de cabinet pour participer à la mise en œuvre du projet communautaire,

**Considérant** qu'aucun recrutement de collaborateur de cabinet ne peut intervenir en l'absence d'une décision préalable de l'organe délibérant,

Considérant que le montant des rémunérations sera déterminé de façon à ce que le traitement indiciaire et le montant des indemnités ne puissent être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité) et à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus),

**Considérant** que les collaborateurs de cabinet seront recrutés par arrêté individuel et que leurs fonctions prendront fin au plus tard en même temps que le mandat de l'autorité territoriale qui les a recrutés,

### Propose au Conseil Communautaire:

- D'autoriser le recrutement de trois collaborateurs de cabinet, tout au plus, dans les conditions définies par le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales.
- De décider que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des collaborateurs de cabinet soient inscrits aux budgets des exercices correspondant à la durée du mandat du Président de Vichy Communauté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, au Palais du Lac, à Bellerive-sur-Allier, le 16 juillet 2020. Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président

Frédéric AGUILERA

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 6 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16/07/2020

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - COLLABORATEURS DE CABINET

Date de décision: 16/07/2020

Date de réception de l'accusé 21/07/2020

de réception :

Numéro de l'acte: 16JUIL2020\_6

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200716-16JUIL2020\_6-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4.2

Fonction publique

Personnel contractuel

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

.....

Nom du fichier : 6.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20200716-16JUIL2020\_6-DE-

1-1\_1.pdf)